

# Bon, meilleur, incomparable

Myrella Roy

À l'automne 2002, la SCPH a amorcé un examen de sa gouvernance. En termes simples, la gouvernance est l'art de guider une organisation dans ses grandes décisions stratégiques sur la direction, les relations et les rôles. En décembre 2002, le Groupe de travail sur la gouvernance, présidé par Tom Paton, a déposé son rapport de phase 1, qui examinait les fonctions, les obligations et les responsabilités actuelles du directeur exécutif, des délégués présidentiels, du directeur des finances et des délégués du Conseil. Depuis lors, le Conseil a réglé plus de la moitié des 21 recommandations énumérées dans le rapport et devrait traiter celles qui restent d'ici l'assemblée générale annuelle en août 2004. La recommandation portant sur l'élection des membres du Bureau au suffrage universel a été étudiée soigneusement. À la lumière des opinions franches exprimées par la direction des sections, le Conseil a décidé de maintenir le statu quo selon lequel le suffrage est restreint aux membres du Conseil et a préféré spécifier les compétences requises pour siéger au Bureau et au Conseil et renforcer le processus actuel de mise en candidature. Les membres seront avisés lorsque le rapport d'étape sur toutes les recommandations sera disponible sur notre site Web.

La SCPH s'est aussi pourvu des services d'un consultant expert en gestion d'association pour étudier les errements de la Société en matière de gouvernance, pour animer un atelier avec le Conseil en mars 2004 ayant pour objet les progrès et les stratégies sur les contributions et les questions liées à la gouvernance, et pour seconder le Groupe de travail sur la gouvernance dans la deuxième phase de son mandat traitant des obligations, des responsabilités et du rapport hiérarchique des sections. Selon les pratiques d'excellence adoptées actuellement par les associations, la SCPH a reçu la note "BON" pour ses activités. Le rapport d'expert aidera la SCPH à s'attaquer aux domaines en souffrance, de sorte à maximiser l'efficacité de sa gouvernance pour satisfaire les attentes des membres et accomplir la mission de la Société.

Lorsque vous lirez ces lignes, la SCPH aura inauguré son nouveau site Web. A mon avis, il est en tout point

MEILLEUR: son attrait, sa convivialité et sa valeur informative. La nouvelle caractéristique la plus remarquable est assurément le domaine protégé par mot de passe, avec des sections réservées exclusivement aux conseils affiliés, aux comités, au Conseil d'administration, au Bureau et aux RSP (Réseaux de spécialistes en pharmacie). Nous espérons que vous apprécierez son architecture cohérente, sa navigation fonctionnelle et son outil de recherche commode. Si vous n'avez pas visité notre site récemment, constatez vous-même la différence à <http://www.cshp.ca> et faites-nous part de vos commentaires.

Santé Canada projette de mettre à jour sa politique intitulée *La fabrication et la préparation en pharmacie de produits pharmaceutiques au Canada* ([http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/inspectorate/pol\\_fram\\_man\\_comp\\_drug\\_prod\\_can\\_f.pdf](http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/inspectorate/pol_fram_man_comp_drug_prod_can_f.pdf)), originalement publiée en juillet 2000 avec la participation de la SCPH. Le 23 avril dernier, les participants à un groupe de discussion ont débattu la problématique actuelle concernant la préparation, nommément sa définition et sa nette différenciation de la fabrication. La discussion a mis en évidence un déficit réglementaire à combler relativement aux centres commerciaux de préparation et d'additifs aux solutés intraveineux qui ne satisfont à la définition ni de fabricant de médicaments ni de pharmacie communautaire. (Pour de plus amples informations, visitez <http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/inspectorate/>.)

Avez-vous arrangé votre voyage pour assister à notre assemblée générale annuelle à Edmonton (14 au 17 août 2004)? Venez y profiter de quelques-uns de nos INCOMPARABLES talents: enseigner, apprendre et tout simplement s'amuser!

*Si vous désirez de plus amples informations sur l'un ou l'autre des sujets susmentionnés, veuillez communiquer avec le siège social (voir la page 137 pour les coordonnées).*

---

**Myrella Roy**, Pharm.D., FCCP, est Directrice exécutive de la SCPH.